

430 LM 1/8

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

NOTE GÉNÉRALE
SÉRIE ORGANISATION DE LA S.N.C.F. N°13-A¹²

0

Paris, le 10 juillet 1939.

Col

Nm
84

COMMISSION SUPERIEURE D'ELECTRIFICATION.

Article 1. - Attributions.

La Commission Supérieure d'Electrification de la S.N.C.F. est chargée :

- a) de préparer la prise en considération par le Comité de Direction de la S.N.C.F., le Conseil d'Administration et les Pouvoirs Publics, des opérations d'électrification à entreprendre;
- b) de fixer, une fois la prise en considération obtenue, les délais d'étude et de présentation des projets et de donner toutes directives sur les dispositions à adopter dans ces projets;
- c) de fixer, une fois obtenue l'approbation de ces projets, leurs délais d'exécution et de suivre ces détails;
- d) d'entendre, le cas échéant, les représentants de l'industrie électrique et de consulter s'il y a lieu les personnalités techniques particulièrement qualifiées;
- e) d'assurer la liaison avec la Commission Militaire Supérieure des Chemins de fer;
- f) d'une manière générale d'assurer une liaison permanente entre les Services de la S.N.C.F. en matière d'électrification.

Article 2. - Composition.

La Commission Supérieure d'Electrification comprend :

- le Directeur Général Adjoint de la S.N.C.F., Président;

Imp. Sec. Adm. S.N.C.F. (7-39) 8000 cc

- le Directeur du Service Central du Mouvement;
- le Directeur du Service Central du Matériel;
- le Directeur du Service Central des Installations Fixes;
- le Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés;
- le Chef du Service Technique de la Direction Générale;
- le Chef de la Division Centrale des Etudes du Matériel;
- le Chef de la Division Centrale des Etudes des Installations Fixes;
- le Chef de la Division de l'Energie Electrique du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés;
- le Chef de la Division des Etudes Electriques de la Région du Sud-Ouest;

et dans chaque cas d'espèce :

- le Directeur de l'Exploitation de la Région intéressée et les trois Chefs des Services Régionaux ou leurs représentants (1).

Le Chef du Service Technique de la Direction Générale est chargé d'assurer le secrétariat de la Commission Supérieure d'Electrification.

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.

(1) En ce qui concerne l'électrification de la ligne de Laroche à Lyon, le Directeur de l'Exploitation de la Région du Sud-Est sera normalement représenté par le Sous-Directeur chargé de l'électrification.